

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 50087

Numéro SIREN : 489 157 578

Nom ou dénomination : 3G

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2019 sous le numéro de dépôt B2019/013772

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/013772**
n° de gestion : **2006B50087**
n° SIREN : **489 157 578 RCS Saint Etienne**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne certifie avoir procédé le 22/11/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

3G - Société à responsabilité limitée
11 Nouvelle Rue Des Fours a Chaux 42600 Savigneux -FRANCE-

date de clôture : 30/06/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



729747

Désignation de l'entreprise		SARL 3G		11 NVELLE RUE DES FOURS A CHAU		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		42600 SAVIGNEUX					
SIRET		4 8 9 1 5 7 5 7 8 0 0 0 1 9					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				30062019		30062018	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040	298 277	042		298 277	298 277
	Total I (5)	044	298 277	048		298 277	298 277
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068		070			
		072	112 643	074		112 643	140 647
	Valeurs mobilières de placement	080	15	082		15	15
	Disponibilités	084		086			3 306
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	112 658	098		112 658	143 968
	Total général (I + II)	110	410 935	112		410 935	442 245
PASSIF		TRIBUNAL de COMMERCE ST ETIENNE		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	93 104		163 340
	Ecart de réévaluation	013772	22 NOV 09	124			
	Réserve légale			126	16 334		16 334
	Réserves réglementées*			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131		132	2 921		173 847
	Report à nouveau			134			
	Résultat de l'exercice			136	58 485		57 838
	Provisions réglementées			140			
Total I			142	170 844		411 359	
Provisions pour risques et charges			154				
Total II							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	225 160		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	2 757		432
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	12 098	172	12 175		30 454
Produits constatés d'avance			174				
Total III			176	240 092		30 886	
Total général (I + II + III)			180	410 935		442 245	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		194 190
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL 3G		Néant ☐		
A - RESULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 30062019	Exercice N-1 clos le 30062018	
				1	2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210		
	Production vendue { biens } dont export et livraisons { 215 } services * intracommunautaires { 217 }			214		
				218		
				222		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			224		
	Production immobilisée *			226		
	Subventions d'exploitation reçues			230		
	Autres produits			232	7 276	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	7 276	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	4 550	926
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	153	244	153	155
	Rémunérations du personnel *			250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252		
	Dotations aux amortissements *			254		
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } 259 { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles } 260			262		
	Total des charges d'exploitation (II)				264	4 703
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(4 703)	6 195
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers (III)			280	63 315	53 143
	Produits exceptionnels (IV)			290		
	Charges financières (V)			294	128	420
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } 347 { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) } 348			300		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306		1 079
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	58 485	57 838
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	58 485	314
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cis d'associés	247		330		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM		248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44, sexies)	986	Zone franche urbaine (44, octies et 44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)	127
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981	Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989	Zone de revitalisation rurales (44, quinquies)	138
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992
	Divers* ZFA (44 quinquies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346
					Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS				Bénéfice col. 1		
				Déficit col. 2		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			352		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			356		
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS				Bénéfice col. 1		
				Déficit col. 2		
				370		415

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2019

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL 3G**Néant ☐

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISE					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402	404	406		
	Autres	410		412	414	416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422	424	426		
	Constructions	430		432	434	436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	444	446		
	Installations générales agencements divers	450		452	454	456		
	Matériel de transport	460		462	464	466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472	474	476		
Immobilisations financières		480	298 277	482	484	486	298 277	
TOTAL		490	298 277	492	494	496	298 277	
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES						
Immobilisations incorporelles		500		502	504	506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512	514	516		
	Constructions	520		522	524	526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	534	536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	544	546		
	Matériel de transport	550		552	554	556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562	564	566		
TOTAL		570		572	574	576		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5		
		6	7	8	9	10		
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme		
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579	Régularisations		590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SARL 3GNéant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DEFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	415
Total des déficits restant à reporter	870	415

III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SARL 3G		Néant ☒ *
Exercice ouvert le : 01072018 et clos le : 30062019		Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents aux immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)	117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.		
Mono établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/06/2019

N° SIRET 48915757800019

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 3G

ADRESSE (voie) 11 NELLE RUE DES FOURS A CHAU

CODE POSTAL 42600

VILLE SAVIGNEUX

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	570

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) ☒ M Nom patronymique GUELERAUD Prénom(s) LAURENT
Nom marital % de détention 84,21 Nb de parts ou actions 480
Naissance : Date 08/11/1964 N° département 42 Commune MONTBRISON Pays FRANCE
Adresse : N° 11 Voie NOUVELLE RUE DES FOURS A CHAUX
Code postal 42600 Commune SAVIGNEUX Pays FRANCE

Titre (2) ☐ Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFP N° 2033-G 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

1/1

(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/06/2019

N° SIRET 48915757800019

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 3G

ADRESSE (voie) 11 NELLE RUE DES FOURS A CHAUX

CODE POSTAL 42600 VILLE SAVIGNEUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905 1

Forme juridique EURL Dénomination MAG & PRO

N° SIREN (si société établie en France) 394092241

% de détention 100,00

Adresse : N° 11 Voie NOUVELLE RUE DES FOURS A CHAUX

Code postal 42600 Commune SAVIGNEUX Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

SARL 3 G
Société à Responsabilité
Au Capital de 93 104 €
Siège social : ZI – 11 nouvelle rue des Fours à chaux
42600 SAVIGNEUX
489 157 578 RCS ST ETIENNE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30/06/2019

Chers Associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 30 juin 2019, ainsi que sur les comptes annuels du dit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

- Rachat par la société de 430 parts sociales à Mme Gardon Joelle pour un montant de 200 000 € en vue d'une réduction de capital social
- Modification des statuts
- Remplacement de la Gérante

Au cours de cette assemblée, vous aurez à approuver les comptes et à donner quitus de sa gestion à votre gérant.

SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Le Bilan de l'exercice présente un total de 410 935.21 Euros

Le compte de résultat affiche :

- Un total de charges de 4830.82 € représentant pour l'essentiel les frais de rachat de parts pour un montant de 3 354.16 €
- Un total de produits de 63 315.43 € représente pour l'essentiel les dividendes et intérêts du compte courant de la société filiale MAG & PRO

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes les charges, de tous les impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un résultat bénéficiaire de 58 484.61 €

Nous vous proposons d'affecter le résultat de la manière suivante :

Réserves facultatives	58 484.61 €
-----------------------	-------------

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'Article 243 bis du CGI, nous vous rappelons les sommes distribuées à titre de dividendes pour les 3 exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes Distribués	Montant éligible à l'abattement
30.06.2018	0	0
30.06.2017	0	0
30.06.2016	0	0

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 Quater et 223 Quinquis du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charges les dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

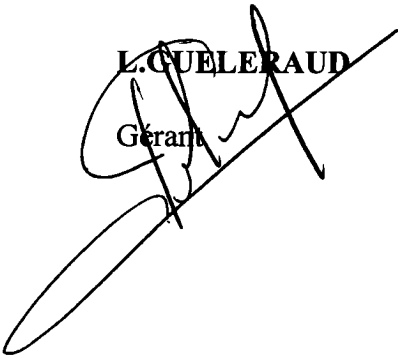
Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code du commerce

CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé

L. GUELERAUD

Gérant



SARL 3 G
Société à responsabilité limitée
Au Capital de 93 104 €
Siège social : ZI – 11 nouvelle rue des Fours à chaux
42600 SAVIGNEUX
489 157 578 RCS ST ETIENNE

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENRALE
ORDINAIRE ANNUELLE du 29 Octobre 2019**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 juin 2019, les approuve tels qu'ils ont été présentés ;

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour le dit exercice

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter un résultat bénéficiaire de 58 484.61 € de l'exercice de la manière suivante :

Réserves facultatives	58 484.61 €
-----------------------	-------------

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre Laurent GUELERAUD et la Société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les Conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur GEROSSIER et la Société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les Conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

TC STE

SARL 3 G
Société à responsabilité limitée
Au Capital de 93 104 €
Siège social : ZI – 11 nouvelle rue des Fours à chaux
42600 SAVIGNEUX
489 157 578 RCS ST ETIENNE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
Du 29 Octobre 2019

L'an mil deux dix-neuf et le vingt-neuf Octobre à dix- sept heures, les associés se sont réunis au siège, en Assemblée Générale ordinaire annuelle sur convention de la gérance.

Sont présents ou représentés,

- Monsieur Laurent GUELERAUD
Propriétaire de 480 parts, ci 480 parts
- Monsieur Fabrice GEROSSIER
Propriétaire de 90 parts, ci 90 parts

Total des parts présentes ou représentées : 570 parts sur les 570 parts composants le capital social :

Monsieur Laurent GUELERAUD réside la séance en qualité de Gérant.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 233.19 du Code du Commerce
- L'inventaire, le compte de résultat, de bilan et l'annexe de l'exercice écoulé
- Le texte des résolutions proposées

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes les questions au Gérant, ce dont l'Assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2019
- Quitus à la gérance
- Affectations des résultats
- Conventions visées à l'article L 223-19 du Code du commerce
- Questions diverses

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion
Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 juin 2019, les approuve tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter un résultat bénéficiaire de 58 484.61 € de l'exercice de la manière suivante :

Réserves facultatives	58 484.61 €
-----------------------	-------------

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre Mr GUELERAUD et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'Article L 223-19 du Code du Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que l'associé concerné n'a pas pris part au vote

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur GEROSIER et la Société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les Conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que l'associé concerné n'a pas pris part au vote

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé.